

## VOTE MUTUELLE

Vous allez être appelés à voter sur les propositions de résolutions du Conseil d'Administration de la Mutuelle BNP PARIBAS.

Les votes électroniques pour «l'Assemblée Générale» de la Mutuelle seront ouverts du 28 mai au 8 juin jusqu'à 15 heures.

Si vous avez enregistré votre adresse électronique sur le site internet de la Mutuelle, vous allez recevoir vos codes d'accès par

Mailing dans la nuit du 27 au 28 mai. Dans la négative, ces codes vous seront adressés par courrier à votre adresse personnelle.

**Comme chaque année, le Conseil d'Administration souhaite l'approbation de la résolution (n°5) pour obtenir le pouvoir de fixer le montant des cotisations et prestations.**



Bien évidemment, la Cgt BNP PARIBAS appelle à :

### **VOTER CONTRE CETTE RÉOLUTION N°5,**

qui permettrait au Conseil d'Administration d'augmenter unilatéralement vos cotisations sans vous consulter au préalable !



- **Il est nécessaire de voter** pour atteindre le quorum afin que les résolutions puissent être mises en œuvre.
- **Pour que votre vote soit valide**, il est nécessaire d'apporter une réponse pour chacune des propositions de résolutions. Pour la première fois, l'ABSTENTION a enfin été intégrée dans les choix de vote.

